

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 Avril 2017
18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil dix-sept, le vingt avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le treize avril, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (19)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe - M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - Mme BOUCHEZ Catherine – M. DELANNOY Guy - M. WISNIEWSKI Patrick - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe - Mme DELFOSSE Sabine - M. ANSART Arnaud - Mme MARTIN Anne-Sophie - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid - Mme LHOIR Nathalie – Mme ROUSSEL Stéphanie - Mme GERARD Séverine - M. LEQUEUX Jean.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (6)

M. VANDERSTEEN M-L Patrick donne procuration à M. DEE Alain
Mme CABAREZ Nathalie donne procuration à M. DE NOYETTE Philippe
M. WOJCINSKI André donne procuration à Mme DEHON Ingrid
Mme LEBRUN Catherine donne procuration à Mme JACQUART Nathalie
M. ELLAYA Ludovic donne procuration à Mme BURNY Estelle
M. MAHMOUDI Morian donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

ETAIENT EXCUSEES (2)

Mme FOSLIN Brigitte
Mme VANLAETHEM Pascale

Madame Ingrid DEHON est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2017/19 : Souscription d'un contrat avec les Géants THEO et LEO, pour une prestation, le Jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de quatre cent cinquante euros (450,00 €)

2017/20 : Souscription d'un contrat avec le Melodic Band de Mons, le Show Band Magic Show de Jeumont et les Moines de Cambrai, pour une prestation, le Jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de mille neuf cent cinquante euros (1.950,00 €)

2017/21 : Souscription d'un contrat avec SOURISSIMO'S BAND pour une prestation, les Vendredi 15 Décembre et Samedi 16 Décembre 2017 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de mille euros (1.000,00 €)

2017/22 : Souscription d'un contrat avec SOURISSIMO'S BAND pour une prestation « Le Père Noël et sa lutine », Samedi 16 Décembre 2017 à l'occasion du Marché de Noël, pour un montant TTC de deux cents euros (200,00 €)

2017/23 : Souscription d'un contrat avec les Etoiles du Nord, pour une prestation, Jeudi 13 juillet 2017 à l'occasion de la Fête Nationale (Défilé carnavalesque), pour un montant TTC de trois cent cinquante euros (350,00 €)

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 Avril 2017

Adopté à l'unanimité (25 voix)

3. Délibération n° 2017/29 – Modification de la liste des emplois permanents – Création d'un poste d'attaché principal

Par délibération du 22/06/2016, le Conseil Municipal avait fixé la liste des emplois permanents de la Commune.

Afin de consolider l'équipe administrative, et sécuriser l'ensemble des procédures juridiques, il apparaît opportun de recruter un juriste.

A cet effet, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'attaché principal, à temps complet, qui pourrait être pourvu, par voie de mutation à compter du 8 Mai 2017.

Les crédits inscrits au chapitre budgétaire approprié sont suffisants.

Après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil Municipal accepte la création à compter du 8 Mai 2017, d'un poste d'attaché principal, à temps complet, et valide la nouvelle liste des emplois permanents.

4. Questions diverses

- Monsieur Jean LEQUEUX a demandé que soit évoqué en séance les compteurs « Linky », suite aux interrogations et inquiétudes des administrés à ce sujet.

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Le déploiement du compteur Linky est de la responsabilité d'Enedis et la responsabilité de la commune n'est en aucun cas engagée dans cette opération. Les communes du Valenciennois ont délégué leur compétence « distribution d'électricité » au SIDEGAV qui est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) sur notre territoire. Le SIDEGAV est propriétaire du réseau de distribution d'électricité (et par là des compteurs) et en a confié l'exploitation à Enedis, au travers d'un contrat de concession. Enedis, en tant que concessionnaire assume l'entière responsabilité du réseau de distribution publique.

Le déploiement du compteur Linky est une obligation légale, du ressort de l'Etat, qui s'impose à Enedis.

Le compteur Linky respecte l'ensemble des normes sanitaires françaises et européennes, lesquelles sont très restrictives concernant l'exposition du public aux champs électromagnétiques :

- Le compteur Linky utilise des Courants Porteurs en Ligne bas débit. Ils sont à distinguer des CPL utilisés dans la maison (par exemple pour les box internet et les prises CPL) qui sont des CPL haut débit.
- Le signal CPL ne « rayonne » pas dans la maison. Les appareils électriques dans les maisons ne réémettent pas le signal CPL envoyé par le compteur Linky. Le « blindage » des câbles n'est donc pas nécessaire.
- Le compteur Linky utilise une bande de fréquence spécifique (CENELEC A) réservée à ENEDIS afin d'éviter toute interférence avec d'autres équipements.
- Le compteur Linky n'utilise pas le wifi.
- Le compteur Linky n'émet pas de micro-ondes.
- Le compteur Linky n'émet pas en permanence. Il ne transmet des données que quelques secondes par jour.

Monsieur le Maire termine en informant le Conseil qu'une demande de rendez-vous a été prise par le Chargé Gaz du secteur, pour présenter la pose de compteurs « intelligents » gaz. Il s'agirait d'antennes déployées sur les points les plus hauts de la Commune. De plus amples informations seront données aux conseillers, à l'issue de la rencontre avec le responsable de GRDF.

A plus ou moins long terme, les compteurs d'eau seront aussi concernés.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il vient de recevoir de la Sous-Préfecture l'arrêté d'expulsion des gens du voyage, installés Rue du Béguinage et Rue des Sentes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,


Ingrid DEHON



Le Maire


Alain DEE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

Récapitulatif des délibérations n°17/30

17/28	Procès-verbal
17/29	Modification de la liste des emplois permanents – Création d'un poste d'attaché principal
17/30	Récapitulatif et Tableau des signatures

Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		CABAREZ Nathalie	
GALIO Philippe		DELANNOY Guy	
WEISS Alain		WISNIEWSKI Patrick	
JACQUART Nathalie		VANLAETHEM Pascale	
DE NOYETTE Philippe		BLAT Jean-Pierre	
VANDERSTEEN M-L Patrick		TRELCAT Philippe	
BOUCHEZ Catherine		WOJCINSKI André	
FOSLIN Brigitte		DEHON Ingrid	
DELFOSSÉ Sabine		LHOIR Nathalie	
LEBRUN Catherine		ROUSSEL Stéphanie	
ANSART Arnaud		GERARD Séverine	
MARTIN Anne-Sophie		MAHMOUDI Morian	
ELLAYA Ludovic		LEQUEUX Jean	
BURNY Estelle			